

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-13

Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 mars 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 25 mars 2021

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH,

Excusés : Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné procuration à M. Sylvain BELFIS) et M. Bruno BOURY (ayant donné procuration à Mme Sandra RUCH).

Secrétaire de séance : Mme Dominique MICHEL

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021 (BUDGET GENERAL)

Monsieur Gary Leroux, Maire, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le Budget Primitif de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les propositions qui peuvent se résumer

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés 2020		144 244.86		94 598.93
Résultat reporté du CCAS 2020				1 318.25
Crédits votés 2021	268 397.04	167 552.18	749 517.18	653 600.00
Restes à Réaliser 2020	43 400.00			
Total du Budget 2021	311 797.04	311 797.04	749 517.18	749 517.18

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2021 tels que résumé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gary LEROUX



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 19/04/2021
Publiée le 26/04/2021

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20210329-2021-13-BF
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

